

2. Mécanismes de planification, de suivi, de rapportage et de révision, y compris la révision globale des progrès collectifs dans la mise en œuvre du GBF

Le Caucus des Femmes de la CDB accueille favorablement la décision préliminaire soumise par la Présidence et réitère l'importance d'un processus inclusif, global, efficace et sensible au genre, basé sur des approches impliquant l'ensemble de la société et des gouvernements.

Une approche inclusive exige que les femmes et autres détenteurs de droits soient habilités et soutenus pour participer et contribuer, notamment en soumettant leurs contributions aux objectifs du GBF. Le Caucus des Femmes de la CDB exhorte le Secrétariat de la CDB et les Parties à garantir que l'examen à mi-parcours du Plan d'action pour le genre, mentionné au paragraphe 9 de la décision 15/11, soit pleinement pris en compte et informe les résultats de la révision globale.

 [Retrouvez ici nos recommandations textuelles pour le document CBD/COP/16/L.33](#)

3. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales

Pour le Caucus des Femmes de la CDB, la coopération entre la CDB et d'autres accords environnementaux multilatéraux (AEM), ainsi que les forums sociaux et économiques, notamment ceux axés sur les droits humains, est essentielle pour la mise en œuvre efficace du GBF. Le Caucus des Femmes de la CDB continuera à plaider pour une représentation et une participation équitables, inclusives et sensibles au genre des peuples autochtones, des communautés locales, des personnes d'origine africaine, des femmes et des jeunes.

Le Caucus des Femmes de la CDB appelle les Parties à :

- Promouvoir et garantir l'alignement ainsi que le partage d'expertise entre la CDB et des forums internationaux clés, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains et la Convention de Minamata (sur l'utilisation du mercure dans l'orpillage artisanal et industriel).
- Intégrer explicitement les considérations liées à la biodiversité dans le travail d'organisations internationales comme la FAO, en identifiant les peuples autochtones, les communautés locales, les femmes et les jeunes comme partenaires prioritaires pour les travaux futurs.
- Suivre le Plan d'action pour le genre (PAG) comme cadre directeur pour faire progresser l'égalité de genre dans toutes les conventions liées à la biodiversité, conformément à la décision 15/11 de la COP de la CDB.

 [Retrouvez ici nos recommandations textuelles pour le document CBD/COP/16/L.30](#)

4. Mobilisation des ressources

Le Caucus des Femmes de la CDB souligne que la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du GBF et de la CBD doit être ancrée dans une approche fondée sur les droits humains et sensible au genre. En particulier, lors de l'intensification du financement de la biodiversité à travers des mécanismes innovants, il est crucial de mettre en place et de faire respecter des garanties robustes en matière d'environnement, de droits sociaux et humains, afin de s'assurer que ces mécanismes ne nuisent pas aux groupes marginalisés ou ne perpétuent pas les inégalités existantes.

En parallèle, le Caucus des Femmes de la CDB exhorte les Parties à inclure des dispositions spécifiques dans la stratégie pour :

- Dédier des ressources financières à la mise en œuvre complète et en temps opportun du Plan d'action pour le genre (PAG) et de la Cible 23 du GBF.
- Améliorer les modalités d'accès direct aux ressources financières pour permettre aux femmes et aux filles de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la Convention, de ses protocoles et du GBF.
- Fournir des financements pour soutenir les activités collectives et les initiatives de renforcement des capacités menées par des femmes et des filles.
- Garantir un équilibre entre les solutions basées sur le marché et celles qui ne le sont pas pour combler le déficit de financement de la biodiversité.

 [Retrouvez ici nos recommandations textuelles pour le document CBD/COP/16/L.34](#)

5. Mécanisme financier

Étant donné que les femmes et les filles, en particulier celles des Peuples autochtones, des communautés locales et des personnes d'ascendance africaine, sont des contributeurs essentiels à la conservation et à la restauration de la biodiversité, il est crucial que tout mécanisme financier soutenant la Convention sur la biodiversité biologique (CBD), en particulier le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), soutienne leurs rôles en fournissant des ressources financières ciblées et en garantissant que sa gouvernance soit équitable, inclusive et sensible au genre.

Pour soutenir ces efforts, le Caucus des Femmes de la CDB appelle aux actions suivantes :

- Le FEM et les organisations de financement bilatérales et multilatérales pertinentes doivent fournir des ressources techniques et financières dédiées à la mise en œuvre du Plan d'action pour le genre (PAG) de la CBD, conformément à la décision 15/11.
- Le FEM doit garantir, à partir de sa neuvième reconstitution, un accès direct au financement pour les peuples autochtones, les communautés locales, les personnes d'ascendance africaine, les femmes et les jeunes.
- Le FEM doit réformer sa gouvernance et ses structures décisionnelles afin de garantir une représentation et une participation pleines, équitables, inclusives et sensibles au genre des peuples autochtones, des communautés locales, des personnes d'ascendance africaine, des femmes et des jeunes.
- Les rapports du FEM à la COP de la CDB doivent être ventilés par ethnicité, genre et âge pour améliorer la transparence quant à l'accès et aux bénéfices reçus par les acteurs locaux du financement de la biodiversité.

 [Retrouvez ici nos recommandations textuelles pour le document CBD/COP/16/L.31](#)

6. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties

Le Caucus des Femmes de la CDB accueille favorablement le projet de décision sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties, et nous saluons la prise en compte du Plan d'action pour le genre en tant que point à l'ordre du jour des COP17 et COP19. Néanmoins, pour garantir que les COP à venir demeurent inclusives et efficaces, en tant qu'outil essentiel pour faire avancer les objectifs du GBF, nous recommandons ce qui suit :

- Conserver le paragraphe 4 de la décision, mandant le Secrétariat et les bureaux des organes de la Convention pour faire avancer l'examen des programmes de travail et des questions transversales.
- Maintenir de la flexibilité dans le programme de travail pour accueillir les questions émergentes et les priorités. Par exemple, la conservation de la mention « littéral f » à l'ordre du jour de la COP18 permettrait l'inclusion d'éléments supplémentaires pertinents.
- Renforcer les opportunités d'engagement des parties prenantes, en garantissant que les groupes de femmes et autres détenteurs de droits aient une participation significative dans l'élaboration et l'examen du programme de travail.

 [Retrouvez ici nos recommandations textuelles pour le document CBD/COP/16/L.23](#)

Le Caucus des Femmes de la CDB (CBD WC) est la constituante féminine au sein de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). Il constitue une plateforme mondiale autonome, soutenant les femmes et les filles à travers le monde dans la défense de leurs droits au sein des processus décisionnels liés à la biodiversité à tous les niveaux.



Pour en savoir plus sur le Caucus des Femmes de la CDB, abonnez-vous à [notre newsletter](#), visitez <https://cbd womenscaucus.org> et rejoignez notre communauté sur [LinkedIn](#) | [Instagram](#) | [X/Twitter](#) | [Facebook](#) | [YouTube](#).

